

DEC143050DR04

Décision portant nomination de M. Rodolphe AUGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Thierry MEINNEL directeur de l'unité de recherche n° UMR9198, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Rodolphe AUGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Rodolphe AUGER, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9198, à compter du 01/01/2015.

M. Rodolphe AUGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Rodolphe AUGER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2015

Le directeur de l'unité

Thierry MEINNEL

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN